



PRIME SYNDICALE OUVRIERS

FGTB

Chimie

Ensemble, on est plus forts

Si vous êtes syndiqué et que vous avez travaillé en 2022, vous avez droit à la prime syndicale.

De quoi s'agit-il ?

- ▶ Grâce aux syndicats, les ouvriers de la chimie ont droit au maximum de la prime syndicale.
- ▶ Le montant maximal de la prime syndicale est de 145 €.
- ▶ Elle se compose de 2 parties :

110 € + 35 €

110 € - Cette partie est variable : elle dépend du nombre de mois que vous avez presté en 2022.

35 € - Cette partie est fixe : nous versons automatiquement ce montant lorsque vous avez droit à la partie variable.

Informations pratiques

- ▶ Comme travailleur du secteur, vous recevez une attestation par poste.
- ▶ Vérifiez, complétez vos données et remettez l'attestation signée à votre délégué ou à votre section FGTB Chimie (cela peut également se faire par scan ou via une photo).
- ▶ La prime syndicale sera versée sur votre compte à partir du 24 avril 2023.

Vous voulez également bénéficier de nos services et percevoir une prime syndicale ? Devenez membre via www.fgtbchimie.be ou scannez le code QR.

